

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 92 (1963)

Heft: 10

Rubrik: Avis officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Léon Barbey, 237, rue de Morat, Fribourg.

Administration : Paul Simonet, 8, rue Louis-Chollet, Fribourg. C. C. P. IIa 153 : Administration du B. P.

Abonnement (11 fr.) et *Cotisation SFE* (2 fr.) : 13 fr.

12 N^{os} par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} mai.

AVIS OFFICIELS

EXPO 1964 - Lausanne

Reportage national des écoliers suisses

Nous référant à la relation parue à ce sujet aux pages 123 et 124 du N° 5 (mai 1963) du *Bulletin pédagogique*, nous communiquons ce qui suit à l'intention des membres du corps enseignant.

Dans notre canton, les opérations se dérouleront de la manière suivante :

I. Chaque maître recevra :

- a) la *documentation « MAITRE »* : brochure explicative, règlement le 7 octobre 1963
- du « *REPORTAGE* », bulletin d'inscription ;

- b) *la documentation « ELÈVE »* : brochure EXPOSITION NATIONALE SUISSE, une brochure pour chaque section prévue (Histoire, Géographie, Sites et Communications et Folklore), carte de reporter.

- II. Les élèves auront tout le mois de novembre et le début de décembre pour réaliser leurs travaux et les remettre à leur maître.
- III. Ce dernier fera le choix des meilleures exécutions (4 au maximum par école) et les enverra au Comité (Jury) d'arrondissement pour le 21 décembre 1963 ; ce Comité est composé en majeure partie d'enseignants et est présidé dans chaque cas par l'Inspecteur scolaire respectif.
- IV. Les Comités d'arrondissement, qui recevront des instructions précises en temps utile, procéderont à une deuxième sélection des travaux et les remettront pour le 15 janvier 1964 à M. P. Simonet, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique, à l'intention d'un Comité cantonal qui fera le choix définitif des réalisations destinées à être envoyées à Lausanne.

Le corps enseignant fribourgeois est invité à contribuer à la réussite de cette grande compétition qui mettra en valeur les talents et l'esprit d'initiative de nos écoliers.

La Direction de l'Instruction publique

COMMUNIQUÉS

Cours de gymnastique

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

a) *Cours de ski* du 26 au 31 décembre 1963

1. Les Diablerets. — 2. Les Monts-Chevreuil (l'un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'I. S., voir les conditions, cours N° 8). — 3. Wengernalp. — 4. Sörenberg. — 5. Flums-Berg. — 6. Stoos. — 7. Seebenalp. — 8. Iltios. Ce cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'instructeur de ski est obligatoire pour les candidats